

É-LI-MI-NER

La rentrée universitaire 86/87 s'effectue dans un contexte particulièrement difficile. Les conditions d'accès à la faculté, les frais d'inscription rejettent d'ores et déjà de nombreux bacheliers dans la vie active. Ce sont autant de questions qui sont posées relativement au rôle de l'université : quelles réponses ? quelles formations ? pour quels métiers ?

« Ancien ou nouveau », nous attendons tous de nos études qu'elles soient épanouissantes, qualifiantes et débouchant sur un métier, nous laisse la possibilité d'assumer notre existence, de vivre de manière plus libre et responsable.

Cependant, les capacités d'accueil en première année sont presque partout insuffisantes pour accueillir le flux des nouveaux bacheliers, les « numerus clausus » pullulent en licence et troisième cycle. A Paris, sans l'intervention de l'U.N.E.F., ce sont 2000 bacheliers qui seraient restés sur le seuil des universités.

UNE SÉLECTION TROP SAUVAGE POUR NE PAS ÊTRE ORGANISÉE

Mais au-delà de cette sélection ini-

tielle s'établit un véritable rallye. Les frais tout payés se montent à 2000 F (droit, Sécurité sociale, mutuelle) ; les démarches administratives sont complexes et installent l'étudiant dans un climat d'insécurité quant à sa possible inscription.

Pas d'accueil, pas d'information sur le déroulement du cursus universitaire ou sur certains de nos droits (qui sait que 10 % d'étudiants non boursiers peuvent être exonérés des droits d'inscription ?), les balades dans les services de la scolarité à la recherche de la pièce perdue.

Pour les seconds cycles, on croit tout savoir, on vient tranquillement s'inscrire dans la licence de son choix pour apprendre qu'une sélection y a été instaurée au mois de juillet.

IL N'Y A AUCUNE RAISON POUR QUE CELA S'ARRÊTE

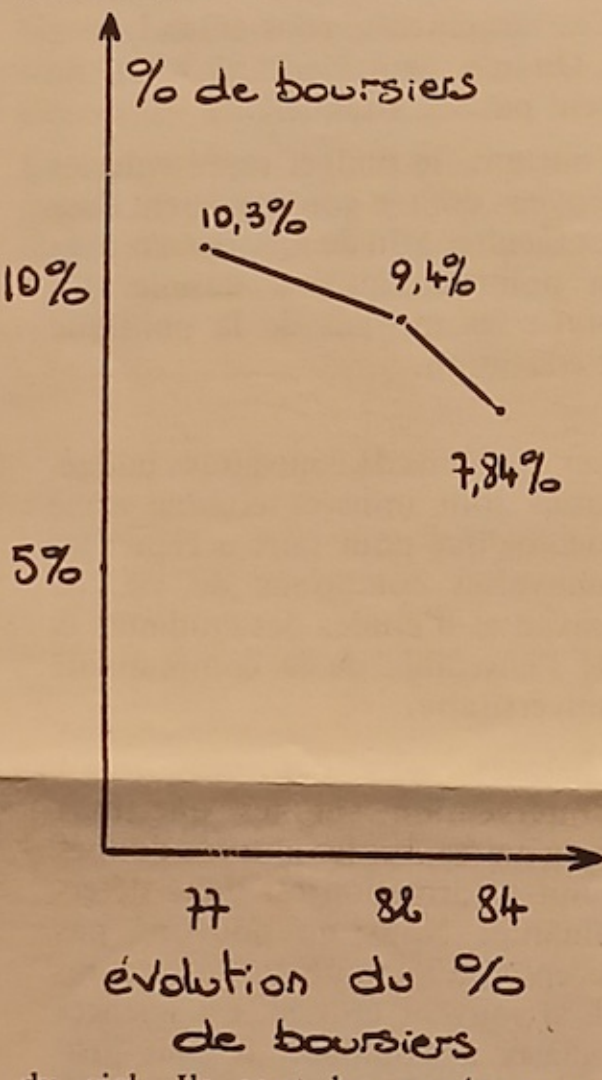
Malgré les déclarations unanimement convergentes des différents ministres qui se succèdent rue de Grenelle, aucune des mesures prises en ce moment ne permettent un accroissement conséquent du nombre d'étudiants. Le budget se réduit comme une peau de chagrin, la sélection sociale et l'échec s'aggravent.

Les orientations du projet de loi Devaquet et du nouveau budget 87 prônent un renforcement de l'élitisme et de l'adaptation des filières aux créneaux d'exploitation (qui par ailleurs se fragilisent).

Il y a lieu de penser que durant toute l'année, et sous des formes diverses, on s'attaquera à notre droit aux études et à nos conditions de vie à la faculté.

LA RENTRÉE : UN MOMENT DÉCISIF

Les problèmes que nous rencontrons aujourd'hui ne tombent pas



du ciel. Ils sont la conséquence d'une conception de l'université qui s'intègre dans un contexte global de déqualification et sous-emploi.

A emploi précaire, études précaires ! Parce qu'à la rentrée, beaucoup de choses se mettent en place et gagnent aussi, c'est dès maintenant qu'il faut agir.

Marc ROSSETTI,
Géologie, Nice.

SUCCÈS DE LA JOURNÉE D'ACTION DE L'U.N.E.F.

L'U.N.E.F. (Union nationale des étudiants de France) se félicite, dans une déclaration, du succès de la journée d'action qu'elle a organisée mercredi dans toute la France pour la défense du droit aux études. Le syndicat souligne que des « dizaines de milliers d'étudiants débattent et agissent en ce moment pour refuser le désengagement de l'Etat dans le financement de la formation et du système de protection sociale ». Les étudiants, ajoute l'U.N.E.F., refusent « tout projet de loi visant à développer la concurrence entre les universités, la remise en cause du caractère national des diplômes et l'abandon de l'aide sociale ». Le syndicat tient une conférence de presse ce matin après l'audience qu'il a obtenue aujourd'hui de la part d'Alain Devaquet, le ministre délégué à l'Enseignement supérieur et à la Recherche.

« L'Huma », 3.6.86

RÉUSSIR NOS ÉTUDES

Faire des études, c'est passionnant, c'est enrichissant. C'est un investissement personnel pour notre avenir, pour celui du pays. Nous en attendons tous beaucoup, notamment une bonne formation, être au plus près de la recherche, avoir le maximum d'atouts pour trouver un emploi, mener une vie intéressante.

Pourtant, tout est fait pour nous en dissuader. S'inscrire n'est pas une chose facile. Dès ce moment, la course d'obstacles commence. Pendant toute l'année universitaire, à tous moments, notre droit aux études, la qualité de notre formation sont remis en cause.

Tout est mis en place pour nous faire échouer ou abandonner : manque d'informations, mesures sélectives, hausses des droits d'inscription, etc.

L'expérience acquise avec l'U.N.E.F. montre que le million d'étudiants que nous sommes constitue une force qui peut faire reculer les mauvais coups dans chaque université, améliorer nos conditions de vie et d'études.

Pour être une force il faut être organisé afin de s'informer, débattre, décider et agir. Ce « campus » a été conçu pour cela.

A l'université, je donnerais un conseil : « Ne jamais déléguer son pouvoir à quiconque. » Nous ne pouvons compter que sur nous-mêmes, c'est à chacun d'entre nous d'intervenir. Ne pas déléguer son pouvoir et être efficace, c'est se syndiquer à l'U.N.E.F.

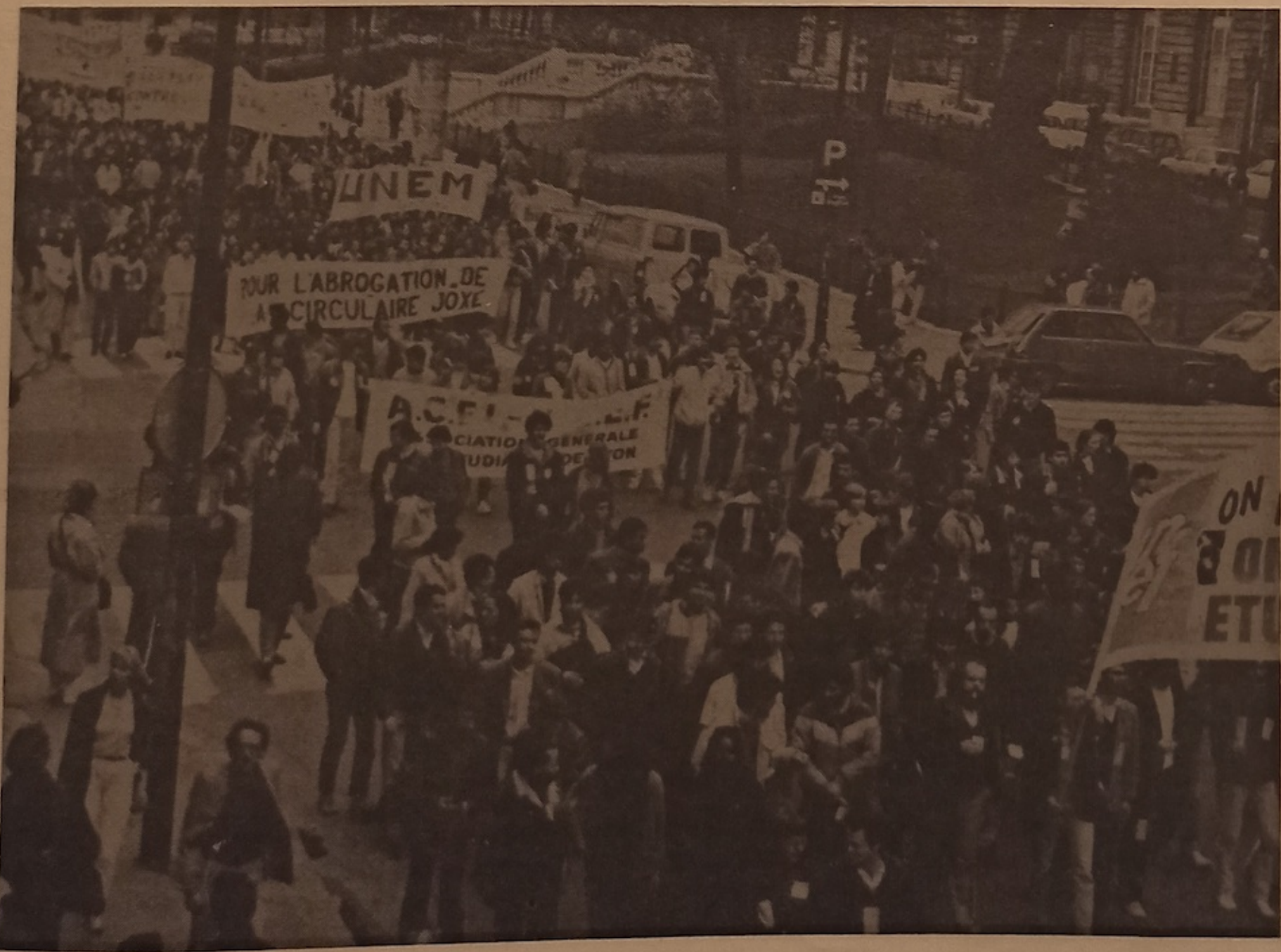
C'est pour réussir nos études que nous nous syndiquons.

Du nombre d'étudiants syndiqués à l'U.N.E.F. dès le début de l'année dépend l'amélioration ou non de nos conditions de vie et d'études et donc de la réussite ou de l'échec de nos études.

Etre étudiant syndiqué, c'est avoir les moyens de connaître l'ensemble de l'université, c'est rencontrer des étudiants d'années supérieures, d'autres filières pour intervenir sur ses études. C'est ne jamais être seul face à un problème, c'est permettre l'amélioration et la défense de nos études partout.

Je te souhaite une bonne année universitaire, mais au-delà des souhaits pour que tu aies le maximum de garanties, syndique-toi à l'U.N.E.F.

Patrice LECLERC,
Président de l'Union
Nationale des Etudiants de France
Etudiant en histoire à Paris-X



CRIME EN DEUX ACTES

LIBERONS MANDELA

Alors que pendant des années les médias ont caché au public la réalité du régime d'apartheid sud-africain, les étudiants, avec l'U.N.E.F., menaient une campagne d'information, de débats et de solidarité (collecte de matériel scolaire, de médicaments...) contre le régime d'apartheid et l'occupation de la Namibie.

Seule organisation syndicale étudiante qui a toujours réclamé la libération sans condition de Nelson Mandela, le boycott total du régime fasciste d'apartheid, nous menons nos actions avec toutes les organisations anti-apartheid en France (M.A.A. : Rencontre nationale contre l'apartheid, l'A.F.A.S.P.A., le M.R.A.P...) et sommes toujours en relation avec l'A.N.C. (African National Congress) représentant le peuple sud-africain et reconnu comme tel par celui-ci.



Cette année doivent se développer encore plus nos actions de solidarité concrète par l'information et le débat avec l'ensemble des étudiants. Le gouvernement français doit boycotter ce régime, faisons prendre position en ce sens à nos universités. La réalité du régime sud-africain est sortie de l'ombre des médias, nous y sommes pour quelque chose. Nous devons maintenant faire pression pour permettre la libération sans condition de Nelson Mandela et de tous les prisonniers politiques.

Fabienne SOULAS
Sciences-Po, Toulouse

Acte 1

L'ALIBI BUDGÉTAIRE

« Pas de moyens », « problèmes budgétaires », « manque de crédits », etc. Qui n'a pas entendu ces arguments justifiant nos mauvaises formations, notre cadre de vie difficile, les diverses attaques à notre droit d'étudier ?

Ces arguments sous-entendent : « On n'y peut rien ! », « On ne peut pas s'y attaquer... »

Pourtant, le budget représente les moyens dont le gouvernement dote les facultés afin de mettre en œuvre la politique qu'il a définie. En bref : les moyens de la politique d'éducation.

Les décisions de contraintes budgétaires sont utilisées comme arme idéologique pour faire accepter les mauvaises conditions de vie, de travail et d'études des étudiants et de l'ensemble de la communauté universitaire.

L'intervention sur les questions budgétaires, sur les moyens donnés à notre formation est donc déterminante. Nous ne pouvons pas accepter la tactique du fait accompli si souvent utilisée. En sciences sociales à Toulouse, il était proposé aux étudiants de payer 2000 F de frais d'inscription soi-disant pour améliorer leur formation. Ce même budget n'investissait que 30 F par étudiant d'A.E.S. et 43 000 F par étudiant de magistère. Où est la qualité de la formation avec 30 F par an en A.E.S. ?

Le financement des universités est caractérisé depuis 1965 par un désengagement progressif et important.

Cette remise en cause de la mission de service public de l'enseignement supérieur appelle plusieurs remarques. L'U.N.E.F. ne défend pas la notion de service public en tant que telle, mais bien le service public car sa remise en cause porte atteinte à nos études.

Avec des budgets en récession, l'université ne peut développer la recherche, les formations et ses infrastructures. Les mesures sélectives, la mauvaise restructuration des filières, l'aide sociale qui

baisse, ce sont autant de problèmes que nous affrontons quotidiennement dans nos facultés.

De plus en plus, l'université doit se tourner vers des fonds privés pour boucler son budget.

Ainsi, depuis cinq ans, les étudiants sont de plus en plus ponctionnés par l'intermédiaire des droits d'inscription. Si nous n'y prenons pas garde, une étape sera franchie l'an prochain avec la libéralisation des droits. D'autre part, les entreprises sont de plus en plus sollicitées.

Le fait qu'elles soient appelées à intervenir directement dans le financement des universités est lourd de menaces. Cela exigera une inféodation de la politique de recherche universitaire et de formations aux volontés patronales.

De ce fait :

- les formations n'existeront que par la loi du marché, engendrant la précarisation des études ;
- les étudiants ne trouveront pas automatiquement la formation de leur choix dans leur région, c'est la porte ouverte à une sélection sociale accrue, les inégalités économiques des régions, des inégalités entre même formation.

La façon dont se pratique le financement des universités concerne toutes nos études et notre avenir. L'université n'est ni un produit de consommation qu'achèteraient les étudiants, ni un institut à la solde du C.N.P.F.

On doit cesser de considérer la formation des jeunes comme un coût pour la société, alors qu'à l'évidence c'est un investissement pour le développement technologique et le rayonnement culturel du pays. C'est pourquoi l'U.N.E.F. propose plusieurs axes d'intervention :

- la participation accrue de l'Etat dans le financement des universités ;

- une baisse du montant des droits d'inscription ;

- une collecte nationale de la taxe d'apprentissage et une répartition équitable entre les universités.

Acte 2

L'ARME DU CRIME OU DEVAQUET HORS-LA-LOI

Il est de notoriété publique que M. Devaquet, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, veut réformer l'université. Celui-ci compte faire voter rapidement un projet de loi qui est un véritable danger pour l'enseignement supérieur et la communauté universitaire, portant atteinte à notre droit aux études et à l'emploi.

Habilement, le ministère se sert de toutes les mesures prises par son prédécesseur et les directions d'universités (désinvestissement total de la Sécurité sociale, hausse des droits d'inscription, volonté d'instaurer des numerus-clausus, création de filières « d'élites » et de filières poubelles, non-organisation d'élections, suppression de D.E.A...) pour leur donner force de loi, pour « aller plus loin » et attaquer durement la démocratie, la qualité de nos formations, l'égalité des chances, le service public...

Ce projet de loi tente d'entériner et d'organiser toutes les difficultés rencontrées pour étudier, l'insécurité dans laquelle se trouve les étudiants face à leurs études et à leur avenir.

Un million d'étudiants constituent un enjeu dont le ministère se saisit pour modeler les cadres, les intellectuels et les sous-employés que le patronat français a réclamé lors des assises du C.N.P.F. à Deauville sur l'Education nationale.

Ce projet est un énorme pas en avant vers la privatisation de l'université. A aucun moment celle-ci n'est réaffirmée comme un service public, ce qui était jusqu'ici un des fondements mêmes de notre système universitaire.

Il imposerait aux facultés d'assurer elles-mêmes le financement de tout nouveau diplôme. Non seulement cela empêcherait les innovations mais obligerait aussi les universités à passer des accords avec les entreprises, non pas d'égal à égal, mais de demandeurs de fonds à bailleurs de fonds exigeant des formations qui ne conviennent que ponctuellement.

L'un des principaux axes du projet est de légitimer la sélection arbitraire la plus sauvage (numerus-clausus, dossiers de pré-

inscription...). Les facultés seraient libres de fixer elles-mêmes leurs critères d'accès aux différentes formations et aux différents cycles. Elles auraient la possibilité d'instaurer légalement un concours entre le D.E.U.G. et la licence, d'exiger une mention au bac pour une inscription en première année ou encore de créer une année préparatoire à la première année de D.E.U.G.

C'est poser notre formation non pas en terme de qualification, mais uniquement en fonction des moyens de notre université.

Une grossière attaque consiste à balayer le peu de démocratie qui restait encore dans nos facultés. Les enseignants (particulièrement les mandarins) voient leur nombre considérablement augmenter dans les conseils (65 %), les étudiants se voient pratiquement bannis avec 15 %.

Il est évident que les luttes que nous avons menées en mai et juin dans différentes facultés, ne sont pas du goût de MM. Devaquet et Monory qui font tout pour empêcher l'organisation des étudiants de réagir à leur projet.

Un second axe essentiel du projet de loi réside dans « l'autonomie concurrentielle entre universités », ce qui signifie la remise en cause des diplômes nationaux. Cela empêcherait tout étudiant de changer d'université et créerait des différences dans la reconnaissance des diplômes au sein des universités comme dans le monde du travail. Cela institue l'inégalité des chances devant un emploi pour un même diplôme et la remise en cause des conventions collectives dans les entreprises qui permettra de sous-payer les nouveaux diplômés.

Ce projet de loi est extrêmement dangereux pour nos études, pour notre avenir. Certains, dans l'enseignement supérieur, souhaitent le voir rapidement appliqué.

C'est ainsi que beaucoup de ces aspects s'appliquent déjà de fait dans nos universités. A cela nous devons faire barrage. Déjà l'U.N.E.F. a pu empêcher de nombreuses anticipations par l'action organisée des étudiants.

Marianne SUNNER
Musicologie, Sorbonne

**L'U.N.E.F. appelle du 20 au 25 octobre
à une semaine d'information, de débats et d'actions**

HAUSSE DES DROITS D'INSCRIPTION : DEVAQUET RECULE !

Depuis 1981 les droits d'inscription ont augmenté de 400 % (pire que le taux d'inflation du Brésil).

Quelques mois avant de quitter son ministère, Chevènement ne cachait pas son intention de laisser les universités fixer elles-mêmes le montant de leurs droits dans une fourchette se situant entre 400 et 800 F. Dès cette époque, l'U.N.E.F. marquait son opposition à cette pseudo-libération des droits.

Dès lors, les universités se sont senties tout permis, la faculté de Luminy, à Marseille, allant jusqu'à vouloir fixer les droits d'inscriptions à 4000 F (projet repoussé grâce à l'action de l'Association générale des étudiants de Marseille-U.N.E.F.).

Mars 86, M. Foyer (député R.P.R.-U.D.F.) dépose un projet de loi dans lequel il préconise la libération totale des droits d'inscription. C'est la porte ouverte à tous les abus !

Dans toutes les universités de France, l'U.N.E.F. informe du projet et propose aux étudiants d'en débattre. La réaction ne se fait pas attendre. « La libération des droits d'inscription est une attaque grossière au droit d'étudier. » « Etudier, c'est un droit, pas un privilège. » « C'est à l'Etat d'assurer la formation des jeunes. »

Début mai 86 : le 71^e Congrès de l'U.N.E.F. se prononce contre tout projet de libération des droits d'inscription.

Avril-mai, l'U.N.E.F. organise des manifestations : Aix 1200, Montpellier 1000, Rennes 500, Brest 400, Marseille 1500, Lille 200, Saint-Etienne 1200, Pau 500, Toulouse 2000, Bordeaux 4000. Partout des délégations sont reçues par les rectorats, des motions sont envoyées au ministère.

Devant la mobilisation dont est capable l'U.N.E.F., le ministère annonce que la libération des droits n'aura pas lieu. **Première victoire des étudiants.**

Cependant, il reprend l'idée de son prédécesseur de fixer une fourchette. Cette concession n'est pas suffisante. Nous ne voulons pas plus de fourchette que de libération. L'action continue.

Suite à la **Journée nationale d'action de l'U.N.E.F.** pour la défense du droit aux études le 28 mai 1986, Devaquet soumet au C.N.E.S.E.R. un arrêté fixant les droits à 450 F pour l'année 86/87. **Deuxième victoire.**

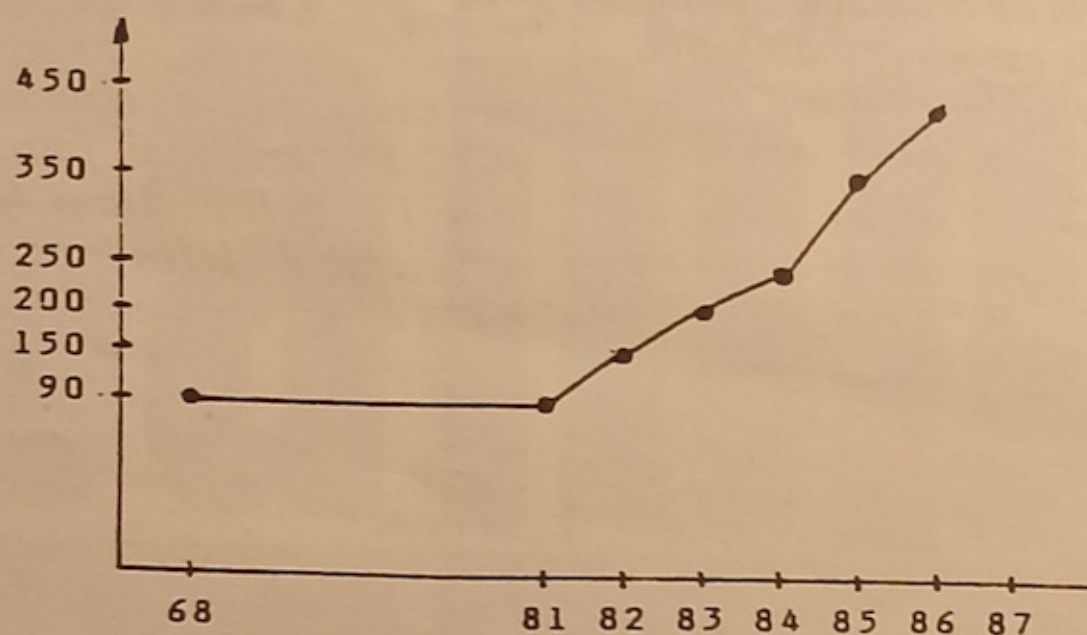
Les étudiants ont gagné. Le montant des droits sera fixé cette année par le ministère, identique pour toutes les universités. Cependant, 450 F représentent tout de même une augmentation de 36 %. Dans le projet de loi, Devaquet parle à nouveau de fourchette.

De nombreuses universités se mettent dans l'illégalité en fixant des droits supérieurs à 450 F (Bordeaux II : 535 F, Le Mans : 572 F, Nice entre 500 et 800 F).

Prenons garde, le gouvernement a reculé, mais 86/87 sera encore décisive sur cette question.

Laurence LEGER
Histoire, Orléans

100 000 A Y AVOIR DROIT !



évolution des droits d'inscription

Les droits d'inscription à 450 F ! Une fois encore ils ont augmenté. Pour autant notre formation en sera-t-elle meilleure ? Depuis cinq ans (cf. tableau) que les droits augmentent, c'est loin d'être évident.

Dans certaines facultés (Bordeaux I, II et III ; Nice ; Le Mans) on les a même fixés au-delà de 450 F, de manière illégale.

Ces droits pénalisent les étudiants, les amènent à faire l'économie (!) d'une mutuelle, à se nourrir plus mal, à réduire leurs activités de loisirs.

Pourtant, nous sommes 100 000 qui ne bénéficions pas de bourses, à avoir droit à l'exonération de nos droits d'inscription. Dans chaque université, obtenons de l'administration qu'elle diffuse les imprimés d'exonération, exigeons que se réunissent, dès octobre, des commissions pour étudier les dossiers où siègeraient les élus étudiants.

En juin 1984, l'U.N.E.F. avait gagné le décret sur les exonérations. Exigeons son application dans chacune de nos facultés !

LOI SÉCURITÉ SOCIALE ÉTUDIANTE

En cette rentrée, ce qui compte plus que jamais, c'est de pouvoir payer pour s'inscrire à l'université. La plus grosse part de ces frais d'inscription concerne la couverture sociale de chacun avec :

— la Sécurité sociale étudiante à 640 F (+ 40 %) et les cotisations de mutuelles M.N.E.F. à 850 F (garantie 100 %) ou S.M.E.R. de 650 à 900 F.

Comment expliquer aujourd'hui qu'un étudiant doive déboursier 1500 F pour la couverture intégrale de ses frais de santé ?

Depuis l'existence du régime étudiant de Sécurité sociale, la cotisation n'a cessé d'augmenter mais un tournant a été pris en octobre 1985. En effet, M. Chevènement, alors ministre de l'Éducation nationale, faisait voter dans la loi de finances 1986 à l'Assemblée nationale, la suppression de la cotisation de l'État : 306 millions de francs volés aux étudiants.

Cette décision du gouvernement de l'époque répondait à un objectif très clair : désengager financièrement l'État et faire payer à l'étudiant la quasi-totalité de sa couverture sociale.

Malgré les appels à l'action de l'U.N.E.F. qui prévoyait une hausse (entre 600 et 800 F), il y eut peu de réactions des étudiants qui percevaient mal les conséquences de cette décision.

Aujourd'hui, nous pouvons tous constater que le désengagement financier de l'État a directement entraîné une hausse de plus de 40 % de notre cotisation.

Cette question sera réexaminée ce mois-ci à l'Assemblée nationale lors de la discussion de la loi de finances 1987.

Mobilisons-nous massivement afin de ne pas « reprendre » un an de désengagement financier de l'État.

Prendre en charge une partie de la couverture sociale de chaque étudiant, cela fait partie des missions de l'État.

Partout, débattons, intervenons, agissons sur cette question pour créer les conditions d'un mouvement national qui nous permettra de gagner le réinvestissement de l'État.

Sylvie LARUE
E.P.S., Rennes

2000 BACHELIERS PARISIENS INSCRITS AVEC L'U.N.E.F. !

Fin juin les universités parisiennes ouvrent leurs inscriptions. Dès les tout premiers jours et avant même la fin des oraux de rattrapage du bac, des filières sont complètes, des centaines d'étudiants se voient refuser leurs inscriptions.

L'U.N.E.F. organise des délégations auprès des présidents d'universités pour exiger l'inscription de tous les bacheliers dans la filière de leur choix. Des dossiers supplémentaires sont obtenus.

4 juillet : l'U.N.E.F. est reçue par le rectorat de Paris. Celui-ci se retrace derrière l'autonomie des universités.

Du 5 au 20 juillet : l'U.N.E.F. fait signer une pétition dans toutes les facultés de la région Ile-de-France. Pendant ce temps, le nombre de bacheliers refusés s'accroît, atteignant plusieurs milliers.

21 juillet : rassemblement devant le rectorat de Paris. La délégation de l'U.N.E.F. obtient du rectorat l'assurance de tout faire pour inscrire tout le monde (mais ce ne sont que de bonnes paroles !).

Réunis dans un amphithéâtre de la Sorbonne pour le compte rendu de la délégation, les bacheliers ne se satisfont pas des réponses du rectorat. La poursuite de l'action est décidée.

22-23-24 juillet : les bacheliers tiennent un piquet d'inscription devant le rectorat pour obtenir l'élargissement des capacités d'accueil, popularisant leur lutte dans la capitale.

24 juillet : l'action s'amplifie, l'U.N.E.F. organise un T.D. sauvage sur la chaussée devant le rectorat.

Une délégation est à nouveau reçue. Cette fois le rectorat craque ! Il accepte d'inscrire tous les bacheliers en attente d'affectation qui dépendent de son secteur (lettres, langues, art, communication, S.N.V...).

Ainsi, un mois de lutte déterminée de l'U.N.E.F. et des bacheliers non inscrits auront permis à près de 2000 d'entre eux de pouvoir suivre la formation supérieure de leur choix.

Arnaud F.
Philosophie, Tolbiac

BRÈVES

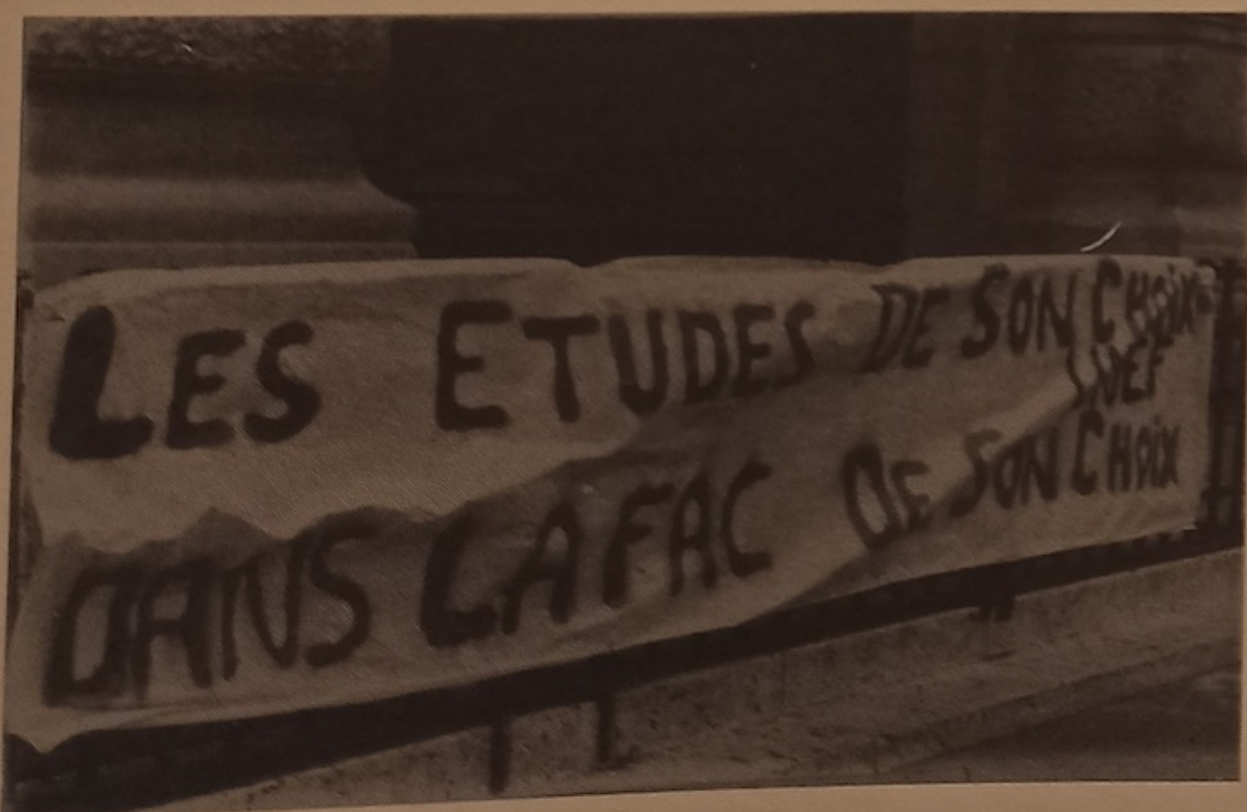
• **En mai dernier**, le gouvernement français a empêché un représentant de la G.U.P.S. (étudiants palestiniens) de participer au 71^e Congrès de l'U.N.E.F. en le retenant à l'aéroport d'Orly.

• **15 juin**, fête de la paix à « l'Appel des cent ». Les étudiants grossissent les rangs des 500 000 pacifistes réunis au bois de Vincennes.

• **60 000 jeunes** manifestent à Paris le 1^{er} juin, journée européenne contre l'apartheid, à l'appel du M.J.C.F., F.M.J.D., U.N.E.F., C.C.J. - C.G.T., M.R.A.P., A.N.C., Pionniers de France, F.R.U.F., U.G.E., A.A.A.

• **11 et 12 octobre** : festival Victor Jara organisé en France par la C.O.N.F.E.C.H., avec les prêtres expulsés du Chili, et le soutien de l'U.N.E.F.

**28, 29, 30 octobre : Gagnons le réinvestissement
financier de l'Etat dans l'enseignement supérieur**



LES BOURSES, C'EST LA VIE !

« 1 155 F et encore je n'ai pas pris de mutuelle ! Pourtant, en tant que boursier, je suis exonéré, mais voilà, je n'avais pas encore reçu mon avis d'attribution provisoire. A deux jours près... »

Ce propos est malheureusement courant chez les boursiers. Alors qu'ils constituent la catégorie étudiante la plus démunie, ils sont obligés d'avancer le montant des droits.

A cette avance, rajoutons les frais de rentrée (livres, matériels, caution, loyer pour les résidents en cité universitaire...) et l'on perçoit les difficultés d'un étudiant boursier : emprunt, découvert bancaire, choix parmi les livres les plus indispensables...

Deuxième problème majeur : sans tenir compte du remboursement des droits (jusqu'à dix mois de délai), il faut savoir que le premier tiers est versé en décembre / janvier. Ainsi, pendant quatre mois, il faudra gérer au plus près son budget, aucun faux pas n'est permis.

Quant aux niveaux des bourses, la plus élevée (et la moins répandue)

ne fait que 12000 F par an, soit 1000 F par mois. On est bien loin, pour la majorité, du minimum de subsistance. On comprend mieux pourquoi certains se tournent vers la vie active, ce qui a pour conséquence que la population étudiante est le reflet inverse de la population active (12 % d'enfants d'ouvriers).

A l'U.N.E.F. nous jugeons que la sélection qui, pour des raisons pécuniaires, empêche l'accès à l'université ne peut être justifiée. C'est pourquoi nous proposons :
— l'augmentation du nombre de boursiers ;
— la revalorisation des bourses ;
— la mensualisation des bourses ;
— prise en charge de la mutuelle par les C.R.O.U.S. pour les boursiers.

Il s'agirait d'avancées appréciables dans la lutte pour la démocratisation de l'enseignement supérieur.

de 28 % en dentaire et pharmacie. Et pourtant, les besoins en diplômés des professions médicales augmentent : le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche du dernier gouvernement disait même : « D'après nos études, on risque de se retrouver dans une situation de pénurie de personnel médical vers 2000-2010. » C'est ce qui avait poussé le dernier gouvernement à geler le nombre de postes en médecine l'an dernier. Cette année, paradoxalement, cela diminue encore et pourtant les besoins, eux, existent toujours...

LES DROITS D'INSCRIPTION DANS LES UNIVERSITÉS PASSERONT DE 330 A 450 F

M. Alain Devaquet, ministre de la Recherche et des Universités, vient de soumettre au C.N.E.S.E.R. (Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche) un arrêté fixant les droits d'inscription dans les universités à 450 F pour l'année 1986-1987, contre 330 F cette année.

Le nouveau tarif fixé pour la rentrée 1986 ne présage pas des modalités et du niveau définitif de fixation des droits d'inscription qui résulteront de la loi sur les universités préparée par le ministre. Mais M. Devaquet s'est prononcé à plusieurs reprises contre une libéralisation totale. « L'argent ne doit pas être un mode de sélection à l'entrée à l'université. Si tel avait été le cas, je n'aurais pas pu faire d'études », nous a-t-il déclaré. S'il estime nécessaire une augmentation des droits, celle-ci doit donc rester « modeste ».

En revanche, son choix n'est pas définitivement fait entre un taux uniforme, comme c'est le cas aujourd'hui, et un système plus souple instituant une fourchette de 400 F à 800 F. Cette solution, qui semble avoir la faveur du ministre, avait été envisagée au début de l'année par son prédécesseur, M. Jean-Pierre Chevènement. La réponse devrait être fournie rapidement puisque M. Devaquet présentera son projet de réforme des universités le 3 juin prochain en conseil interministériel et espère toujours qu'il sera examiné à l'Assemblée nationale avant l'été.

« Le Monde », 30.5.86

ALLONS-Y, LE SYNDICAT, C'EST TOI !

Nous ne pouvons rester indifférents devant la situation universitaire de cette rentrée 1986. En avril, mai, juin, juillet derniers des milliers d'étudiants ont agi, manifesté avec l'U.N.E.F. Dans le même temps, le syndicat étudiant a sorti une affiche « Ensemble, défendons notre droit aux études, organisons-nous, syndique-toi ». Nous avons rencontré Pierre Villard, secrétaire général de l'U.N.E.F., à qui nous avons posé ces quelques questions.

Campus. — Se syndiquer, est-ce bien utile ?

Pierre Villard. — C'est plus qu'utile, c'est nécessaire !

Nous sommes étudiants pour acquérir une formation qui nous prépare à un métier et nous permet de trouver un emploi.

Chacun constate que les difficultés vont grandissant. Les bacheliers se voient imposer des limitations d'accès à l'université, les droits d'inscription de vie et de travail se détériorent. Les mandarins, les présidents d'université, le gouvernement ont montré leur intention de ne pas faire de cadeau aux étudiants. Nous ne pouvons donc compter que sur nous-mêmes.

Chaque fois que nous avons acquis des choses importantes, c'est par la détermination des étudiants à gagner.

Le fait de gagner sur quelque revendication que ce soit, dépend d'une seule question : le rapport de force qu'auront su imposer les étudiants, cette bataille dépend en premier lieu du nombre d'étudiants organisés, donc du renforcement de leur organisation syndicale.

Campus. — Agir et s'organiser, c'est donc se syndiquer ?

Pierre Villard. — En effet !

Nous avons trop l'expérience de grands acquis étudiants sur lesquels les directions d'université ou le gouvernement reviennent.

Ce qui permet de préserver les acquis, c'est la continuité de l'intervention étudiante. On peut rassembler plusieurs milliers d'étudiants dans la rue, cela ne sert à rien s'ils ne s'organisent pas, car ils ne représenteront alors qu'une force ponctuelle, sans avenir.

Des étudiants qui sont informés, qui agissent, qui se réunissent pour

analyser et décider, c'est cela être syndiqué à l'U.N.E.F., c'est se donner les moyens de réussir ses études, d'être bien formés à un métier pour un emploi.

Campus. — Dans ces conditions, faut-il être d'accord avec tout ce que dit et fait l'U.N.E.F. pour en être membre ?

Pierre Villard. — Loin de là ! Un seul critère pour être à l'U.N.E.F. : être étudiant.

L'U.N.E.F. est ouverte à tous, sans distinction de nationalité, de religion, d'opinion philosophique ou politique. A l'U.N.E.F., il n'y a aucun préalable. Chacun voit bien que seul il ne peut rien, qu'isolé ce n'est pas possible de se défendre, d'améliorer sa situation y compris individuelle ; que la seule voie c'est l'action commune.

A partir de là, chaque membre de l'U.N.E.F. a les mêmes droits. Il est informé par les élus Solidarité étudiante. Il participe dans l'association U.N.E.F. de sa faculté ou de son I.U.T. à l'analyse des problèmes, à l'élaboration des revendications et des formes d'action.

La démocratie syndicale n'est complète que si tous les adhérents participent, chacun selon ses possibilités, à l'activité du syndicat. Mais adhérer à l'U.N.E.F., c'est aussi pour un grand nombre d'étudiants un geste qui marque l'accord avec la démarche du syndicat, ses grands objectifs, sa lutte quotidienne pour la défense des intérêts individuels et collectifs et qui n'implique pas obligatoirement une activité permanente pour ceux-ci.

Campus. — Et pourquoi l'U.N.E.F. ?

Pierre Villard. — Tout simplement parce que l'U.N.E.F. c'est l'Union nationale des étudiants de France, que nous nous battons pour que

chacun participe à la vie de son université, décide de son avenir.

« Ne pas déléguer son pouvoir à qui que ce soit. »

« Ne laisser personne décider à la place des étudiants. »

Telles sont les idées maîtresses de la démarche de notre syndicat.

L'U.N.E.F. est la plus ancienne organisation étudiante. Son histoire est intimement liée à celle du mouvement étudiant de notre pays et c'est la seule à placer au centre de tout « s'occuper de ses affaires ».

Des tas de choses préoccupent les étudiants : leurs études, leur formation, les loisirs, le sport, la culture, les difficultés matérielles ; nous ne sommes pas des esprits purs vivants de philosophie et d'eau fraîche. Tout ce qui fait la vie de l'étudiant intéresse le syndicat.

Campus. — A quel moment peut-on rejoindre l'U.N.E.F. ?

Pierre Villard. — Tout le temps bien sûr ! Le jour, la nuit, du 1^{er} janvier au 31 décembre, mais le plus tôt c'est le mieux.

La situation que vit l'université nécessite une intervention massive et quotidienne des étudiants pour défendre le droit aux études, combattre la sélection arbitraire, les injustices sociales, améliorer nos formations sans attendre.

Avec le syndicat, tu as les moyens de le faire, de ne pas rester seul, de gagner.

Campus. — Quel serait le mot de la fin ?

Pierre Villard. — Je dirais, tu es étudiant ? Tu as ta place dans l'U.N.E.F., prends-la sans attendre !

Propos recueillis par
Emmanuel MARIN
Economie, Saint-Maur

TU ES ETUDIANT ? TU AS TA PLACE DANS L'U.N.E.F., PRENDS-LA !

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Années d'études _____ Téléphone _____

Cotisation : 40 F U.F.R. _____

Chèque à renvoyer à l'ordre de l'U.N.E.F., 72, rue de Clichy, 75009 Paris